



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b></p> <p><b>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation (POFÉ)</b></p> <p><b>Bureau des formations de l'enseignement technique et des partenariats professionnels (B.FETP)</b></p> <p><b>Adresse :</b> 1 ter, Avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP</p> <p><b>Suivi par :</b> Sylvie DELORME</p> <p><b>Tél :</b> 01-49-55-51-16</p> <p><b>Fax :</b> 01-49-55-40-06</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/POFE/N2006-2040</b></p> <p><b>Date: 11 avril 2006</b></p>
---	--

Date de mise en application : immédiate  
Date limite de réponse : 1<sup>er</sup> juin 2006

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à

📄 Nombre d'annexes: 3

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt  
Messieurs les directeurs de l'agriculture et de la  
forêt des DOM-TOM

**Objet :** Appel de candidature 2006-2007 pour l'exercice des fonctions de conseiller en formation continue (CFC).

**Bases juridiques :**

- Décret n° 91-588 du 24 juin 1991 fixant le régime indemnitaire des personnels relevant du Ministre chargé de l'agriculture qui exercent les fonctions de conseiller en formation continue.
- Note de service DGER/SD FOPDAC/N94-2065 du 21 juillet 1994 fixant les dispositions applicables aux personnels qui exercent les fonctions de conseiller en formation continue relevant du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

**Résumé :** Cette note fixe pour l'année 2006/2007 la procédure de candidature pour percevoir l'indemnité CFC dans le cadre de l'exercice de la fonction de conseiller en formation continue.

**Mots-clés :** candidature, CFC, indemnité.

DESTINATAIRES	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration centrale DGER - diffusion B Coordination des inspections de la DGER Établissements d'enseignement supérieur Écoles Nationales Vétérinaires Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Lycées d'Enseignement Général et de Technologie Agricole et établissements de même niveau Lycées d'Enseignement Professionnel Agricole CFPAJ CFPPA CFA</p>	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales des personnels de l'enseignement agricole public</p>

## **I - REFERENCES**

Par note de service citée en référence, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche a mis en place à partir de l'année 1994-1995 de nouvelles dispositions pour l'attribution des missions de Conseiller en Formation Continue et des indemnités correspondantes.

## **II - CADRE**

### **1. RAPPEL**

Le champ de la mission de Conseiller en Formation Continue est considéré comme pertinent en priorité au niveau régional et au niveau national. Cependant certaines missions inter-régionales peuvent être encouragées.

La définition de la mission tient compte :

- des priorités définies par le signataire de la lettre de mission.
- des compétences requises pour l'exercice de la mission.

La mission peut être organisée sur plusieurs années en fonction de la stratégie nationale ou régionale de développement de l'appareil de Formation Professionnelle Continue, mais la procédure de bilan de la mission et de son éventuel renouvellement est annuelle.

### **2. POUR 2006-2007**

Les missions qui seront prioritairement retenues devront privilégier l'aspect « développement » de la formation professionnelle tout au long de la vie :

#### ***En ce qui concerne les directeurs :***

- l'organisation régionale en réseaux de l'appareil public de FPCA ;
- la mise en œuvre des stratégies partenariales régionales ;
- la prise en compte des évolutions législatives, notamment pour le développement des territoires ruraux, la formation tout au long de la vie et les responsabilités locales ;
- l'analyse des évolutions des emplois et des qualifications, et des nouveaux besoins dans ces domaines ;
- l'organisation des actions relatives à l'installation en agriculture ;
- l'adaptation de l'offre de formation, notamment par l'individualisation des parcours et l'appui à la validation des acquis de l'expérience.

#### ***En ce qui concerne les formateurs :***

- la mise en place des processus qualité appliqués à la formation ;
- la mise en œuvre du programme d'individualisation des formations et de modernisation de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage agricoles (PRIMO). Ces différentes thématiques sont traitées notamment par :

1. l'ingénierie de développement de l'activité des centres ;
2. les formations ouvertes et à distance ;
3. les ressources éducatives ;
4. la validation des acquis de l'expérience ;
5. l'accueil, le positionnement, les bilans, l'évaluation des connaissances et des compétences ;
6. la mise en œuvre de l'alternance ;
7. les démarches qualité en formation ;
8. l'agriculture et le développement durable ;
9. les technologies de l'information et de la communication en éducation et en formation (TICE) ;
10. le développement de l'usage des centres de ressources ;
11. la professionnalisation des acteurs (formateurs, directeurs, ATOS, personnels de SRFD).

Une attention particulière sera portée aux thèmes suivants, en lien avec l'appel à propositions PRIMO 2006

1. le développement des FOAD : mutualiser, articuler le local, le régional et le national ;
2. le développement des coopérations en régions et au niveau national en terme d'ingénierie de formation pour le développement des établissements publics de l'enseignement agricole ;
3. le développement de la VAE et l'adaptation des certifications.
4. le renforcement des pratiques d'alternance, tant en formation professionnelle continue qu'en apprentissage.

### **III - PROCEDURE**

#### **1. DEPOT DES CANDIDATURES**

##### **Candidature nouvelle**

Le candidat utilise l'annexe III seulement (appel de candidature 2006-2007  **candidature nouvelle**). Aussi, il joint une lettre de motivation ou tout document bref à l'appui de sa demande.

##### **Renouvellement de candidature**

Le candidat déjà chargé de mission établit et transmet simultanément :

- son compte rendu de mission annuel et individuel (annexe I recto et verso),
- sa demande de renouvellement (annexe III appel de candidature 2006-2007  **renouvellement de candidature**).

#### **2. INSTRUCTION DES DEMANDES**

Les demandes doivent permettre de répondre aux objectifs de la stratégie de développement de la formation professionnelle continue définie par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt (Service Régional de la Formation et du Développement) ou par le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt (Service Formation Développement) pour les missions régionales et par le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche pour les missions nationales.

Sur la base des demandes reçues et dans le respect du volume des indemnités disponibles pour l'année scolaire considérée, le signataire de la lettre de mission procède au bilan individuel des missions réalisées par chaque Conseiller en Formation Continue en vue de reconduire ou de mettre fin à la mission et réalise la synthèse régionale annuelle (pour les DRAF-SRFD ou les DAF-SFD) demandée par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, afin de contribuer à la synthèse nationale annuelle portée à la connaissance de la commission consultative nationale des CFC.

Au vu du bilan ainsi réalisé seront proposées par ordre de priorité les missions de l'année 2006-2007.

Les membres du Comité Technique Paritaire Régional (CTPR) sont informés du bilan des actions de l'année passée ainsi que des orientations et priorités retenues pour l'année à venir.

#### **3. DATES LIMITES**

Les candidatures individuelles devront être adressées à la DRAF-SRFD et DAF-SFD pour le **1<sup>er</sup> juin 2006**.

Les DRAF-SRFD et DAF-SFD feront parvenir à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - POFÉ pour le **21 juin 2006** les documents suivants :

- l'annexe I (recto-verso) correspondant au compte-rendu individuel annuel de CFC,
- l'annexe II correspondant au tableau récapitulatif de propositions de la région,
- l'annexe III correspondant à l'appel à candidature 2006-2007 pour l'exercice des fonctions de conseiller en formation continue,
- la synthèse régionale des missions de Conseiller en Formation Continue pour l'année 2005-2006.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

Michel THIBIER

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**  
**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**  
**Sous-Direction des Politiques de formation et d'éducation (POFÉ)**  
**Bureau des Formations de l'enseignement technique et des partenariats professionnels (B.FETP)**

**COMPTE - RENDU INDIVIDUEL ANNUEL DE CFC**

(à remplir par l'intéressé **recto et verso** et à transmettre pour avis hiérarchique)

**IDENTIFICATION :**

NOM :	Corps :
Prénom	Grade :
N° INSEE :	Spécialité :
Affectation administrative du poste :	
Lieu d'exercice effectif :	
Fonction :	
Tél. :	Fax :

**ÉNONCÉ DE LA MISSION** (citer la lettre de mission) :

Objectifs, activités fixées par la lettre de mission du CFC (et si possible quantifiables) :

- 1 -
- 2 -
- 3 -
- 4 -

**AVIS HIERARCHIQUES MOTIVÉS :**

**1 - du Directeur de Centre :** Nom et signature

atteste de l'identification de la mission et de son cadre réglementaire (non cumul d'indemnités ou de congés).

---

**2 - du Directeur de l'EPL (ou du service) :** Nom et signature

atteste de l'identification de la mission et de son cadre réglementaire (non cumul d'indemnités ou de congés).

---

**3 - du chef du SRFD, chargé de l'instruction régionale :** Nom et signature

**4 - de la sous-direction POFÉ chargée de l'instruction nationale :** Nom et signature

**COMPTE-RENDU INDIVIDUEL DE L'ACTIVITÉ  
DE CFC EN 2005-2006**

*(tout document complémentaire peut être joint à cette fiche minimale, à l'appréciation du CFC)*

**Renseignements à compléter obligatoirement :**

Nom :

Prénom :

Etablissement :

S'agit-il :

1. d'une nouvelle mission      OUI       NON

2. de la poursuite d'une mission      OUI       NON

Ancienneté de l'agent :

1. dans la mission      .....

2. dans la perception de la CFC      .....

Points de la mission (rappel du recto)	
Ce que fait le CFC (de manière quantifiable)	
Ce qu'il juge atteint par rapport aux objectifs	
Ce qu'il juge non atteint Difficultés - propositions	

**MINISTERE de l'AGRICULTURE et de la PECHE**  
**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**  
**Sous-direction des Politiques de formation et d'éducation (POFÉ)**  
**Bureau des Formations de l'enseignement technique et des partenariats professionnels –B.FETP)**

ACCES AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE  
 TABLEAU RECAPITULATIF DE PROPOSITIONS DE LA REGION : .....

Nombre d'indemnités prévues pour l'année 2006/2007  Indemnités accordées en 2005/2006

Ordre de priorité	NOM, Prénom	Corps	n° INSEE	Fonction	Mission principale	Taux 0,5 ou 1
1			□□□□□□□□□□□□□□□□			
2			□□□□□□□□□□□□□□□□			
3			□□□□□□□□□□□□□□□□			
4			□□□□□□□□□□□□□□□□			
5			□□□□□□□□□□□□□□□□			
6			□□□□□□□□□□□□□□□□			
7			□□□□□□□□□□□□□□□□			
8			□□□□□□□□□□□□□□□□			
9			□□□□□□□□□□□□□□□□			
10			□□□□□□□□□□□□□□□□			
11			□□□□□□□□□□□□□□□□			
12			□□□□□□□□□□□□□□□□			

OBSERVATIONS	Pour accord : le DRAF, DAF ou DGER (pour les missions nationales)  Pour transmission à : DGER, S/D POFÉ, Bureau B.FETP
--------------	--

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**  
**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**  
**Sous-Direction des Politiques de formation et d'éducation (POFÉ)**  
**Bureau des formations de l'enseignement technique et des partenariats professionnels**  
**(B.FETP)**

**APPEL DE CANDIDATURE 2006-2007**  
**Pour l'exercice des fonctions de**  
**CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE**

Candidature nouvelle

Renouvellement de candidature

**I - IDENTIFICATION DU CANDIDAT**n° INSEE 

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse administrative précise :

Région :

Tél. :

Fax :

Corps :

Grade :

Fonction :

**II - AVIS DU DIRECTEUR DE CENTRE :****III - AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (OU DU SERVICE) :****IV - AVIS DU DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET \***Missions prévues et objectifs : Temps plein  50 % 

Intégration dans la stratégie régionale de développement de la formation professionnelle continue:

\* ou du DGER pour les missions nationales dans le cadre de la stratégie nationale.